

# Annales de l'Académie de Mâcon

Académie de Mâcon. Annales de l'Académie de Mâcon. 1948-1949.

**1/** Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :

- La réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source.

- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service.

[CLIQUER ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE](#)

**2/** Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

**3/** Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.

- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

**4/** Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

**5/** Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

**6/** L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

**7/** Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter [utilisationcommerciale@bnf.fr](mailto:utilisationcommerciale@bnf.fr).

## L'ACCUEIL DU SECOND EMPIRE EN SAONE-ET-LOIRE<sup>1</sup>

---

Le hasard fait bien les choses. Ce proverbe que d'aucuns réfutent se sera révélé exact en 1948, au cours des travaux de réfection entrepris au Tribunal Civil de Mâcon. Il fallut déplacer de vieux livres mis à la retraite, ainsi que des paquetages étranges. Parmi ces derniers, dont seule la poussière connaissait l'existence, plusieurs sont apparus porteurs, sur une bande verte, de l'inscription *Insurrection de décembre 1851*, avec la mention d'un arrondissement de Saône-et-Loire. En réalité, dix années d'Histoire — 1848-1858 — sont contenues dans ces liasses de centaines de pièces, parfois mal groupées, et riches en fautes d'orthographe. Nous y apprenons que l'agitation fut grande dans nos régions ; mais elle échoua pour les mêmes raisons d'absence et de coordination qu'ailleurs. On admire cependant, tout d'abord, la rapide propagation des nouvelles de Paris en 1851, quand l'unique ligne de chemin de fer ne dépassait pas Chalon-sur-Saône, vers le sud. Plus loin, c'était la poste aux chevaux ou le bateau à vapeur.

En réalité, la capitale s'est inclinée déjà devant le fait accompli, le Coup d'État du 2 décembre 1851 ; les « canuts » lyonnais de la Croix-Rousse ont été battus ; certains sont recherchés en Mâconnais par le Premier Conseil de Guerre de Lyon, des mandats d'arrêt sont lancés par le Procureur de la République de Lyon pour affiliation aux sociétés secrètes, lorsque nos principales cités apprennent ces événements et dépêchent des émissaires pour les répéter aux campagnes.

1. Présenté à la séance du 2 décembre 1948.

L'acheminement au Coup d'État est connu au plus tôt le 3 décembre en Saône-et-Loire, par ceux qu'on appellera volontiers, tout au long de l'information ouverte contre eux après leur défaite, les socialistes, les démagogues, les montagnards, le parti du désordre, les « rouges », voire les voyous ou les communards. Leurs « associations secrètes » sont assimilées aux associations de malfaiteurs. Le retard des nouvelles, pourtant interceptées souvent par ceux-ci, profite à leurs adversaires, les « blancs » du « parti de l'ordre », plutôt bonapartistes que monarchistes. S'il faut à ces derniers une bataille pour l'emporter à Charnay-lès-Mâcon, si des combats de rues se déroulent à Chagny ou Louhans, il suffit encore plus fréquemment, pour désarmer les républicains, de paroles comme celles d'un postillon d'Autun à son passager, qui est même un chef de démagogues : « Louis-Napoléon aura au moins cinq millions de suffrages. La République est sur la couche et va mettre au monde un Empereur. »

Nous cherchons ici à faire œuvre d'historien. Il ne s'agit pas de répartir les torts et les bienfaits entre ceux que nous nommons aujourd'hui « les républicains » et « les réactionnaires ». Il ne conviendrait pas de rechercher si Pierre ou Paul a agi en convaincu, si, en raison de sa profession, sa place était ou non au sein des manifestants. Enfin cet exposé n'a pas à revêtir éventuellement la forme d'un réquisitoire aux fins d'appel contre les sentences des Commissions Mixtes, qu'elles aient ou non tenu compte des pièces non insérées aux dossiers plutôt sommaires des inculpés, avant de prononcer, avec la régularité d'un glas, ces condamnations : cinq ans à Cayenne, cinq ans à Lambessa, six ans en Afrique « plus », huit ans en Afrique « moins ». (De ces deux dernières modalités de « guillotine sèche », l'Afrique « plus » signifie colonie pénitentiaire en compagnies disciplinaires, probablement à Lambessa, et l'Afrique « moins » une résidence sur le littoral avec une certaine liberté sous surveillance.) Je citerai seulement quelques chefs de partis, dans mon obligation d'être clair. Et aussi, je me permettrai de relever la matité d'une telle causerie en reproduisant textuellement des phrases prononcées, des passages de rapports, sans que leur note,

si elle apparaîût amusante, ait pour but de railler telle tendance politique ni non plus nos braves gendarmes et agents de police <sup>1</sup>.

### I. DE 1848 A 1851.

Les barricades de 1848 sont levées ; mais au berceau de la jeune République veillent une bonne et une mauvaise fée. Lamartine n'est pas le seul Mâconnais à s'être distingué, coopérant même avec l'avocat jacobin Ledru-Rollin ou le socialiste Louis Blanc, les deux du gouvernement provisoire qui lui étaient les moins favorables. J'ai retrouvé le vaste diplôme des « copies conformes aux originaux délivrés au Sieur Chapuis (Pierre), natif de Mâcon, combattant de 1848 à Paris, qui n'a pas quitté l'Hôtel de Ville depuis le premier jour de la révolution de Février », et « qui est actuellement chef des gardes au Palais de Justice de Paris ». Attestations signées en 1848 du maire de Mâcon, Auguste Bourdon, de l'abbé Torracinta, ancien directeur des pages de l'Empereur, qui recommande Chapuis pour la Légion d'Honneur, et de Carlier, préfet de police, qui déclare que Chapuis est un des hommes les plus dévoués au Prince.

Mais après l'enthousiasme, voici les querelles de partis, la crise économique, le chômage : une lettre datée de Paris, 19 mars 1848, adressée au D<sup>r</sup> Gavioli, d'Azé (un chef que nous retrouverons), est peu optimiste :

« Tu me demandes comment je me trouve au milieu de tout ce bouleversement ? Bien, très bien, je t'assure. Et si le commerce était moins mauvais, tout irait fort bien. Mais malheureusement il existe une crise si violente dans le monde marchand que l'on ne sait comment tout cela finira. C'est pitoyable. Les faillites sont sans

1. Je m'inspirerai presque uniquement de manuscrits et rarement de journaux, sujets à erreurs, par exemple en prétendant que le brigadier de gendarmerie de Cluny, « au désespoir de n'avoir pu se défendre », a disparu ; que « le vénérable curé de Cluny, sommé de livrer les clefs, demeure inflexible » ; que le Procureur de la République a mis en liberté provisoire, à Saint-Gengoux, 60 prisonniers sur 75, au milieu des vivats, tout en ramenant 30 à Mâcon, ce qui fait une soustraction fautive ; ou encore que le percepteur de Saint-Sorlin s'est enfui par une fenêtre en emportant sa recette. Tous détails que la suite de cet exposé réfutera implicitement.

nombre, et presque toutes les maisons renvoient leurs employés. C'est triste, vraiment triste... Notre capitale est loin d'être calme... L'on craint, et à juste titre je crois, la guerre civile. L'on crie fortement contre la classe aristocrate. J'ai hérité... de plusieurs papiers très curieux que j'ai pris aux Tuileries, dans le cabinet du Roi: entre autres, une lettre du Pape Pie IX à la Reine Amélie (de France). L'illustre Lamartine s'intéressera à moi, mais il faut attendre et patienter... »

Les Ateliers Nationaux, remède proposé pour procurer du travail, Marie étant ministre des Travaux Publics, se sont révélés ruineux; ils sont fermés. Les chômeurs scandent sur l'air des lampions: « Du travail dans Paris, nous ne quitterons pas Paris! A bas Lamartine, à bas Marie! » De nouvelles barricades se dressent; le vœu « Du travail et du pain, du pain ou du plomb! » flotte sur les bannières. Ce sont les journées de juin 1848, « immense malentendu » que le canon se réserve de dissiper, couvrant les paroles apaisantes de Lamartine qui, monté sur Saphir, sa jument noire à étoile blanche, bientôt blessée, se porta au péril de sa vie, le 24 juin à 5 heures du soir, jusqu'aux barricades du boulevard du Temple avec Duclerc, ministre des Finances, les députés Pierre Bonaparte et Tréveneuc, et avec Cavaignac. C'est la défaite ouvrière, c'est la mort de Mgr Affre, archevêque de Paris, qui voulait s'interposer. Dès lors, le travailleur des villes inquiète le bourgeois et le paysan. Tous deux souhaitent l'avènement du « parti de l'ordre », qui introduit ses militaires partout, jusque dans la justice et l'administration départementale. Peu de cultivateurs proprement dits se soulèveront en 1851. Délicat pour le suffrage universel, à qui la Constitution actuelle le confie, est le choix du Président de la Deuxième République. Une missive saisie à Solutré nous le rappelle. Elle mériterait d'être reproduite in extenso :

« Mâcon, 5 décembre 1848.

« Vous m'avez demandé de vous écrire, Monsieur, au moment des élections du Président de la République, et je m'empresse à tenir cet engagement. Aujourd'hui comme à l'époque où j'ai eu l'honneur de vous voir, je crois que votre choix et celui de vos amis doit

se fixer sur le général Eugène Cavaignac si, comme je n'en doute pas, vous voulez l'ordre dans la liberté et la consolidation du gouvernement républicain sans secousses et sans violences... Vous vous rapperez (*sic*) sans doute de mon opinion sur M. Lamartine; je n'en ai pas changé. C'est sans contredit un des hommes les plus éminents de l'époque. Il a donné trop de gages de son amour de la patrie et de la liberté pour croire qu'il puisse jamais changer d'opinion à cet égard et qu'il ne sacrifie pour elles, au besoin, sa liberté et même sa vie. Mais avec ses éminentes qualités, est-il bien l'homme qui convient dans un temps de secousses orageuses comme celui ou (*sic*) nous vivons ? Malheureusement, je crois que non. Sa politique qui consiste surtout à concilier les parties (*sic*), n'aurait pas, je le crains, assez de fermeté pour leur imposer au besoin une décision (*sic*) forte et unique ; il voudrait peut-être, par des concessions, les attirer tour à tour, les concilier et les faire concourir à son bût (*sic*) ; son grand cœur ne lui laisserait pas supposer qu'on puisse feindre des sentiments qui ne soient pas au fond de l'âme ; et de là des tiraillements et des secousses qui, loin de consolider la tranquillité publique, ne ferait (*sic*) que fatiguer davantage le pays. Par qui la candidature du général Cavaignac est-elle combattue (*sic*) ? Par les éternels ennemis du peuple, qui ne rougissent pas d'employer les mensonges les plus infâmes, les calomnies (*sic*) les plus dégoûtantes, pour arriver à leur fins (*sic*), pour soutenir un espèce (*sic*) de manequin (*sic*), affublé de l'uniforme de son oncle et que l'on fait miroiter comme un miroir à allouettes (*sic*) pour prendre les simples... Je me résume, Monsieur : ...Pour M. Lamartine, il est trop tôt ; pour tout autre (sauf le général Cavaignac, sous-entendu), je l'espère, il sera toujours trop tard... »

Des cinq candidats sur les rangs, Louis-Napoléon est élu le 20 décembre 1848, pour quatre ans, par plus de 5.400.000 voix. Comme toujours, les mécontents du régime tel qu'il évolue se répartissent en deux groupes : les émigrés, à Londres, ou à Genève ; les résistants, camouflés sur le territoire national, où ils conservent pour meilleures armes les pamphlets à double sens, la caricature et la presse, enfin la campagne des banquets inaugurée naguère par

Lamartine. Dans l'*Almanach du Village*, ou la *République du Peuple Almanach Démocratique*, se glissent, entre le calendrier des foires et les conseils aux jardiniers, les articles sur le parfait soldat de la Liberté, « comment s'est formée et conservée la fortune de la maison d'Orléans », « des chemins de fer et de leur exécution par l'État sans rien exiger des contribuables », etc., avec les dernières chansons de Pierre Dupont.

Le Dr Canard, de Tournus, est soupçonné de dicter des messages sous forme de consultations. Les fondations de journaux se multiplient. Ce sont dans nos régions : *La Mouche de Saône-et-Loire*, *La Bourgogne*, *La Constitution de 1848*, *L'Union Républicaine*, *Le Peuple de 1850*, *L'Avant-Garde* paraissant à Genève.

Les périodiques ne sont pas tous florissants : en novembre 1849, le *Journal de Saône-et-Loire* est cédé par Dejussieu à Protat Frères ; la *Bourgogne* ne paraîtra désormais que deux jours par semaine ; Augustin Laferrière a remplacé Émile Buy comme directeur gérant de *l'Union Républicaine*, le 7 octobre 1848.

Quant aux banquets, on en donne en 1848 à Martigny-le-Comte avec le Dr Mainjolet ; à Chalon, en décembre 1847, présidé par Ledru-Rollin ; à Mâcon, rue de la Pyramide ; à Romanèche-la Maison Blanche ; à Salornay-sur-Guye avec l'ex-substitut du procureur de Charolles. On y a chanté des couplets proscrits. Une assemblée populaire réunie au Molard, le 4 novembre 1849, fustige le retour des conservateurs qui ont ensanglanté Genève, qui rouvraient les fortifications, abrogeaient les lois sur les fondations, l'hôpital cantonal, les asiles de vieillards. Une pétition recueillie dans la commune de Sainte-Cécile atteste la crainte du rétablissement de l'impôt sur les boissons. Une autre proteste contre le projet de réforme électorale. Un écrit anonyme ramassé promenade de l'Abbaye à Cluny, en avril 1851, s'adresse aux citoyens pour qu'ils sachent « à quoi s'en tenir sur le compte des hommes officiels qui ont été appelés à défendre la République, soutenir les intérêts du peuple, en un mot à nous faire sortir au plus vite triomphants de l'infâme réaction, etc... » Il est aussi question d'un télégraphe clandestin à La Chapelle-s/Brancion, en janvier 1851.

A ces manifestations, le régime riposte du tac au tac par l'intermédiaire de ses représentants locaux tout dévoués, sous peine de révocation. Nous verrons plusieurs municipalités dissoutes, comme à Sennecey-le-Grand, dont le magistrat a été suspendu. A Mâcon, en décembre 1851, un conseiller de préfecture, le secrétaire général puis le sous-préfet de Chalon feront fonctions de préfet. Un ex-instituteur s'est établi cabaretier à Cuisery, un autre à Château-renaud, et le nouveau juge de paix de Tramayes se plaint plusieurs fois auprès du procureur de l'attitude hostile envers lui de son prédécesseur. Il existe des commissaires ou agents de police presque dans chaque chef-lieu de canton. Les juges de paix sont à cette époque les véritables Argus des préfets et sous-préfets, des procureurs de la République et de leurs substituts. Ne se bornant pas à consulter et à superviser les maires, ils font des tournées, sondent l'opinion des campagnes, préjugent du prochain referendum dont ils ouvrent les registres, envoient des comptes rendus quotidiens aux procureurs et substituts qui font aussi leurs rondes, marchent au besoin à la tête des gendarmes. Par ailleurs, « dans toutes les forêts la police découvre fréquemment des fabriques clandestines de poudres à feu. » Une circulaire du préfet, du 11 décembre 1850, appelle toute l'attention « sur les industriels forains qui parcourent les campagnes pour exercer leur métier tantôt dans un endroit et tantôt dans un autre. Ceux qu'on nomme dans ce pays *desgrayeurs* et dont l'industrie consiste à nettoyer les cuves pour retirer le tartre que le vin y laisse en dépôt, me sont particulièrement signalés comme colportant et distribuant les recettes pour la fabrication de la poudre ». Une autre circulaire y ajoute les étameurs, rouleurs et colporteurs. Le lendemain, 12 décembre, le préfet invite à empêcher l'apposition « d'une énorme affiche jaune, répandue en ce moment dans le département, (qui) provoque des souscriptions à un journal socialiste intitulé *le Vote Universel...* » La circulaire préfectorale du 28 avril 1851 « maintient » pour la célébration de l'anniversaire du 4 mai l'interdiction absolue des *banquets* et autres réunions politiques. Ainsi une délégation qui se présente au maire de Mâcon, Carturon, le 17 février 1851, pour organiser un banquet, sera écon-

duite. Le procureur de la République adresse aux juges de paix une lettre circulaire dans le même esprit, ainsi qu'à l'égard des emblèmes. Les voyageurs descendus dans les hôtels et garnis sont contrôlés. Cependant des sociétés secrètes se fondent sous le couvert de mutuelles contre les accidents du travail ; telles la société des Travailleurs Unis, le Secours fraternel de Cluny ; la Marianne, aux statuts formés d'un questionnaire, de mots de passe, etc... ; la société interdépartementale des Bons Cousins Charbonniers, l'Association par le Travail à Demigny, la société de la Courge à Saint-Jean-des-Vignes.

Quant à la presse, elle est également épiée : le procureur général près la cour d'appel de Dijon estime que le prospectus du journal *l'Avant-Garde de Saône-et-Loire* se compose de deux feuillets détachables, dont l'un à l'usage de liste de souscription que l'on retourne au fondateur.

Mais — nous l'avons indiqué déjà — si les ouvriers sont « d'esprit avancé », tels les cordonniers agités dans la région de Villefranche-sur-Saône, en mai 1851, les campagnes, elles, ne paraissent pas mûres pour la République. Après l'anniversaire du 4 mai 1851, très calme dans sa ville, l'adjoint au maire de Tournus écrit au procureur de la République : « Nous avons préparé une pétition à la Chambre des Représentants pour demander la révision de la Constitution, etc. » ; et le juge de paix, d'accord, ajoute triomphalement : « La pétition, quoique proposée depuis quelques heures seulement, est déjà couverte d'un assez bon nombre de signatures, et nous avons bon espoir. » Une liste des conseillers modérés de Mâcon pour le 5 février a été dressée. Ainsi, quand les « démagogues » apprendront le Coup d'État et surgiront pour le contrecarrer, tout sera préparé pour limiter à quelques heures leur prise du pouvoir et les courber devant l'évidence. L'idéal de Lamartine a vécu. Il n'est plus question du poète que dans une dernière lettre soulignant un don de 3.000 francs qu'il a fait aux pauvres de Mâcon. Il n'est plus représentant de la Seine ni même de Mâcon depuis les élections du 13 mai 1849, mais seulement d'Orléans où il n'ira jamais. Ernest Hamel ne le fait plus paraître à Paris qu'en 1852, aux funérailles

de Armand Marrast, ancien rédacteur en chef du *National*, et à celles de Béranger, le 17 juillet 1857.

## II. DÉCEMBRE 1851.

2 Décembre, anniversaire de la bataille d'Austerlitz. Les nouvelles primordiales en tous temps, celles de Paris, n'arrivent plus depuis quarante-huit heures. Les conciliabules ont commencé, les hypothèses de toutes sortes vont bon train, chuchotées sur la voie publique, émises librement dans les cafés et les auberges. Pour les uns, Paris est à feu et à sang, 300 représentants sont arrêtés, les généraux Bedeau, Changarnier, Cavaignac, Lamoricière tués ou emprisonnés. Pour d'autres, Louis-Napoléon est tombé glorieusement au combat. Ces bruits se propagent du nord au sud au sein du département, et ensuite par ondes autour des villes.

Le 3 décembre, à *Chalon-sur-Saône*, le rassemblement commencé le matin place Saint-Pierre se porte, le soir, devant la gare. Il y a là des hommes, des femmes et des enfants. Un train siffle, les voyageurs descendent. D'après eux, Paris est redevenu calme. Mais l'attroupement paraît suspect. Des dragons et gendarmes passent, ils vont organiser la répression à Chagny. Un piquet militaire est chargé d'empêcher l'accès des abords de la gare de Chalon. Viochet (Louis), répétiteur, soupçonné d'être président de la société de la Courge, vêtu en blouse bleue et coiffé d'une casquette plate noire, veut passer pourtant. Il habiterait dans ces parages. Un caporal des voltigeurs le lui permet, puis le voyant revenir d'un café, en conclut à une manœuvre et s'y oppose. Altercation : le caporal serait traité de « bougre de piou-piou », on tenterait de le désarmer, ainsi qu'un clairon. Il y a là aussi deux menuisiers et un marchand. Deux agents de police accourent. En se ruant sur eux et les militaires, aux cris de « Vive la République démocratique et sociale ! Aux armes les enfants de la Montagne ! », l'attroupement délivre Viochet. Il sera arrêté plus tard, chez le marchand ; une perquisition découvrira une canne à épée dissimulée dans une boîte à horloge.

Le même soir, dans *le quartier Saint-Cosme*, alors indépendant de Chalon, un marinier ivre a chanté le *Ça ira* dans un cabaret, quai du canal, et s'est fait expulser, puis arrêter. Un ouvrier-chargeur, ameuté par une bande de jeunes gens qui criaient « Aux armes ! », a cru bon, à dix heures du soir, malgré les conseils du maire de Saint-Cosme, de se diriger sur Chalon avec un fusil non armé mais graissé. Le commissaire de police de Saint-Cosme retrouve le fusil dans un café ; son collègue de Chalon appréhendera l'homme le 10 décembre.

En réalité, Louis-Napoléon n'a nullement songé à mourir. Aussitôt maître de la situation, il diffuse en province un appel au peuple et une proclamation à l'armée. Leur apposition à *Givry*, le 3 décembre, augmente l'agitation commencée au reçu des dernières nouvelles de Paris, et en attendant le retour des émissaires tirés au sort et envoyés à Chalon. On en dépêche d'autres à Saint-Désert, on se réunit au café Champion où l'on parle de sonner le tocsin, ou plutôt « d'entendre ronfler les canons du curé », de battre la générale, de marcher avec Saint-Gengoux et le Creusot sur Chalon. A onze heures du soir, les émissaires rentrent et décommandent tout. Deux autres se feront prendre le lendemain dans la rafle du café des Mille Colonnes à Chalon.

A *Fontaines*, 20 ou 25 hommes se mettent en marche, cachant des sabres sous leurs blouses, commandés par le boulanger muni d'un poignard et d'un sac de 3 à 4 kilos de balles qu'on porte en se relayant. Au son du tocsin et du tambour que bat le sabotier jusqu'à ce que sa femme le fasse rentrer, on s'ébranle en direction de Chagny, où le vin attend, puisque « le peuple est le maître » et qu'il faut « constituer un noyau ». Tout de même, un homme venant à passer, prévenant que s'aventurer ainsi c'est chercher des gendarmes, chacun s'en retourne à Fontaines.

D'ailleurs, *Chagny* n'avait pas attendu ce renfort pour entamer un combat de rues : des réunions s'étaient tenues aux cafés Ponsot et Chaize. On lit un appel aux armes, Chaize brandit un papier couvert de signatures et décide l'insurrection. Un des émissaires de Fontaines, le cabaretier, s'empare du tambour, bat la générale ; on s'engage rue Saint-Jean pour gagner la mairie en criant « Aux

armes ! », Chaize, en tête, armé d'un fusil double. La foule s'agglutine, les autorités se portent à la rencontre des émeutiers, on en vient aux violences : le suppléant du juge de paix reçoit un coup de pied au ventre ; le maire tombe, se blesse aux genoux, est menacé par une crosse de fusil ; un citoyen de la commune de Demigny le vise avec son pistolet qui ne part heureusement pas, puis, affolé, s'enfuit en criant à une femme : « Des capsules, des capsules ! » Les gendarmes chargent baïonnette au canon, au pas de course. Chaize met le brigadier en joue ; on réussit à le ligoter vers l'hôtel des Trois Maures. Le cabaretier de Fontaines s'esquive, gagne Chalon, puis Genève, déguisé en conducteur de messageries. Des perquisitions sont opérées au domicile des démocrates et des armes saisies ; 45 personnes sont inquiétées dans le canton de Chagny.

Le 3 décembre au matin, *Tournus* se montre inquiet. Dans les rues, chacun s'aborde. Vers trois ou quatre heures, le cabaretier Bureau va et vient sur le quai où un seul voyageur, Colas, maître d'études à la pension Martin à Mâcon, précédemment au collège de Tournus, débarque du bateau à vapeur. Il entre avec Bureau dans son débit. Entre six et sept heures, la foule se dirige vers la salle de spectacles, rue Greuze. Le commissaire de police en prévient le juge de paix, puis, accompagné du maréchal des logis de gendarmerie, menace la tenancière de fermer la salle et lui dresse procès-verbal pour club. Il y a déjà là 200 personnes, pour la plupart ouvriers à la sucrerie, excités par leur caissier. Montés sur une table, Bureau, Colas, Blanc (un charron) ; à côté, debout, un marchand de nouveautés, un horloger, membre du tribunal de commerce, et un troisième personnage. Le commissaire de police somme tous ces gens de sortir : « Quand même vous seriez 4.000, l'autorité ne cédera pas ! » On le menace, on lui riposte : « Le peuple est souverain ! Aux armes, à l'hôtel de ville ! » Le commissaire veut faire mander les gendarmes. Bureau commande : « Qu'on l'arrête ! » Il est entouré, emmené à l'hôtel de ville aux accents de la *Marseillaise* et du *Chant du Départ*. Le greffier de commerce tente un vain appel au calme. Blanc va chercher des bougies, fait acclamer la nomination d'un comité de salut public. L'adjoint Béranger intervient. On lui crie : « Vous êtes déchu, vous

êtes notre prisonnier ! » Comme le maréchal des logis proteste avec lui, on les empoigne. Le lendemain matin, le calme aura été rétabli et l'hôtel de ville évacué. Car une demi-heure après les incidents de l'hôtel de ville, 20 ou 25 hommes conduits par Blanc se sont présentés à la gendarmerie, réclamant les armes et munitions. Le maréchal des logis a couru chercher deux pistolets d'arçon, et les braquant : « Venez donc les chercher ! » a-t-il proposé. Les hommes se sont retirés aussitôt. En revanche, on avait pénétré à l'arsenal en forçant la serrure, et enlevé 226 fusils. A minuit et deux heures du matin, les courriers officiels de Paris et de Lyon furent interceptés à la poste par des hommes armés, en blouses et en casquettes, disant exécuter les ordres donnés à l'hôtel de ville. Les adjoints Bompard et Béranger interviennent en faveur d'innocents arrêtés comme émeutiers. Le 5, un très éphémère soubresaut se produit en apprenant que la déchéance de Louis-Napoléon a été prononcée à Bourg. L'insurrection de Tournus est bien terminée ; elle sera sévèrement châtiée. Personne n'a marché sur Mâcon, où, le 3 décembre après midi, il n'y a encore que des allées et venues sur les quais, une réunion autour du poêle au café Genty, quai Sud, dont les salons du 1<sup>er</sup> étage sont le gros point de concentration des « rouges », entre autres Gavioli, et d'où on a vu des émissaires sortir et se répandre dans les campagnes.

Mais la température monte à *Mâcon* à partir du 3 décembre au soir. Dans la nuit, le commissaire de police qui surveillait avec deux agents une foule de 2 ou 300 personnes devant la poste, quai Nord, vit cette masse faire mine de pénétrer dans les bureaux, à l'arrivée de la malle de Paris. Le commissaire menaça « d'arrêter le premier qui se permettrait d'entrer, et de brûler la cervelle au premier aussi qui ferait acte de violence ». Aussitôt il crut entendre quelqu'un crier : « Jetons le commissaire de police dans la Saône ! Il faut nous en débarrasser ! » Pendant ce temps, un agent de police surprenait l'avocat Perrusson, ex-sous-préfet de Chalon, en train de discourir place Gardon, au milieu d'une cinquantaine de personnes.

Le 4 décembre, à 9 heures du soir, café Genty, une douzaine de

personnes dont le maître de pension Martin, son professeur Pelliât, l'avocat Guichard-Signoret, Isidore Dubief fils, propriétaire à Varennes-lès-Mâcon, des officiers de la garde nationale, discutent sur les dépêches de Paris. Ils parlent de placarder des affiches en sens contraire. Si on doit manifester, il ne semble pas que l'unique bataillon du 4<sup>e</sup> régiment léger, en garnison à Mâcon, se retirera ; et la garde nationale, renforcée de 400 fusils récemment, compte tout au plus 300 ou 400 partisans de l'autorité sur 1.500 hommes, soit « un quart d'hommes sérieux », remarque un de ses officiers. Un conflit paraît inévitable. Après la nomination d'un comité, Pelliât propose la demande au conseiller Vauclin, qui fait fonction de maire, de démissionner, et exhorte à la réunion de la garde nationale, mais sans que les officiers y paraissent en tenue, « pour qu'il n'y ait pas d'uniformes, et que ce soit fait pacifiquement ». Ce projet est approuvé et retenu pour le vendredi 5, à neuf heures du matin ; on fera une démonstration sur le quai, devant l'hôtel de ville, car Vauclin, voyant que le conseil municipal refusait de siéger en permanence, n'a pas cru bon de convoquer la garde. La « réaction », le moment venu, affirmera que si la manifestation s'est réduite à trois ou quatre individus, ce fut parce qu'un bataillon du 1<sup>er</sup> génie stationnait depuis quelques heures à Mâcon, avant de rejoindre sa garnison à Arras. Son départ avait été retardé d'un jour par Vauclin, puis encore de deux jours par le sous-préfet de Chalon délégué comme préfet. Dans la même nuit du 4 au 5, effectuant une ronde place Poissonnière avec un de ses agents, le commissaire de police avait aperçu tout un groupe sortant de chez Pelliât, rue Sigorgne. Il aurait été question là de faire le procureur de la République et le commissaire prisonniers, de cerner à la Préfecture le secrétaire général faisant fonctions de préfet. On aurait créé un comité de salut public.

Les événements allaient s'apaiser dans la nuit du 5 au 6 à Mâcon. Une troupe de 20 Bressans en blouses, recrutés à Bâgé dont ils venaient d'occuper la mairie, suivis d'une voiture chargée de fusils, n'a pas dépassé, le 5 décembre, la rue de la Levée à Saint-Laurent, où Guérin père, dit « Camala », serrurier à Mâcon, est allé leur faire signe de s'en retourner. Ils ont jeté leurs armes dans une « serve »

(réservoir d'eau). Sans grand résultat ont été les encouragements d'un huissier de Mâcon donnés aux ouvriers des mines de manganèse de Romanèche, le jour de la Sainte Barbe, au café tenu à la Maison Blanche par Genty, parent de Genty de Mâcon, et qu'on inculpera de ne lui avoir pas rendu visite sans raison au milieu de ces événements. Aussi infructueux ont été les mots d'ordre du vannier Doré, du quartier de Mâcon-Bourgneuf, qui a parcouru la région de Varennes, Leynes, Saint-Symphorien d'Ancelles, où il se fit repérer par son chapeau blanc. Le maire de Leynes a dissuadé le marguillier de sonner le tocsin, bien qu'on l'ait menacé en disant « qu'on le forcerait bien à donner la clé quand il faudrait et à sonner, qu'on n'avait pas besoin pour cela des autorités. » Les plus ardents de Mâcon sont cernés le 5 décembre à 9 h. 1/2 du soir par le commissaire de police, sur l'ordre du procureur, dans les cafés Genty et de Paris. La garde a été dissoute. Un peu plus tard, faubourg de la Barre, sont appréhendés deux individus. Un troisième larron s'était enfui précédemment. Ce sont peut-être ces mêmes individus que Vauclin, se rendant chez le procureur, venait de surprendre dans son allée et à qui il avait prêté l'intention d'assassiner ce magistrat lequel vint ouvrir lui-même sa porte. Vauclin avait cru reconnaître parmi eux Guérin père, « l'homme le plus audacieux qu'il y ait à Mâcon ». Le sous-préfet de Chalon s'installe le 6 à la préfecture. On entendait alors le tocsin de Saint-Sorlin. Perquisitions et arrestations continuent

Un destin analogue guettait *Chalon*, la tactique y étant la même : convocations à domicile, liaisons avec les campagnes ou, à Chalon même, entre le café Roth-Grappin et le café des Mille Colonnes, appelé aussi des Montagnards ou La Fayette. Une vive agitation règne dans la grande salle de ce dernier, d'où l'on passe sans cesse dans la salle de billard, le 4 décembre à 15 heures. On ne s'y entend pas. On reconnaît tout au plus un voyageur en vins de Nuits, un clerc d'avoué, un chapelier de Tournus, Martz, échappé à l'arrestation de Sennecey, Roth, des ouvriers, et des gens de l'extérieur, du Louhannais surtout. La salle de billard se divise en deux camps, dont l'un préconise l'action immédiate : « On a tué nos frères de Paris,

nous voudrions les venger. » Tout à coup, la gendarmerie enveloppe le café. Sur les occupants arrêtés et présentés au juge d'instruction, 25 environ sont placés sous mandat de dépôt. Le café Roth connaît la même opération. Un dernier rassemblement est esquissé le 6 à 11 heures du soir, à Saint-Cosme, route de Lyon, par des employés des chantiers du Creusot, en attendant ceux des campagnes pour marcher sur Chalon et délivrer les prisonniers. L'arrivée du commissaire de police accompagné du garde-champêtre a pour effet qu'ils se dispersent à toutes jambes. Quatre hommes qui résistaient sont cependant appréhendés avec l'appui de cinq militaires.

Quant aux ruraux espérés, ils n'ont pu aller jusqu'au bout. Ceux de Blanzay n'ont pas réussi à sonner le tocsin, en raison des cris et pleurs de la cabaretière chez qui ils s'étaient réunis. Ils ont été cinq seulement, avec des fusils de chasse, à se soulever aux Beaudots et à gagner Saint-Désert, où 5 hommes de Blanzay les ont rejoints à l'auberge. Mais ils sont arrêtés à Givry, sauf deux, et trouvés porteurs de poudre.

L'*Autunois*, lui, ne prit même pas la route de Chalon. Il se forma un rassemblement d'une quarantaine de personnes à Anost et à Lasselle, armées d'instruments hétéroclites tels qu'une fourche au bout d'un bâton. A Roussillon, on profite de l'angélus pour sonner le tocsin. On parle de se rendre à Autun qui serait en révolution, où l'on trouvera des armes et des munitions, où l'on sera rejoint par les ouvriers du Creusot, pour faire sauter la poudrière. A Couches-les-Mines, il a été question d'assaillir la gendarmerie. Des hommes armés auraient passé la nuit du 4 au 5 décembre au café Hérault à Couches ; dans ce débit des conciliabules, concernant un projet de marche sur Chalon, ont attendu que la ronde des gendarmes ait continué son chemin pour se renouer. Il y aura des arrestations.

A Autun même, on a vu le 3 décembre un démagogue s'éloigner d'un pas rapide du côté du Creusot, et en ramener une trentaine d'ouvriers qu'accueillit un menuisier de la Petite Rue Chauchien. En réalité, les mouvements à Autun se limitent à des rencontres sur le Champ de Mars ou la promenade des Marbres, à des envois de lettres, à des achats de poudre, enfin à des montées et descentes le

long du faubourg d'Arroux. Ne ralliant pas grand monde, l'un des agités déplore : « Je suis fâché maintenant de m'être mêlé de politique ; on ne trouverait pas cent républicains à Autun. On est tous des lâches ! »

Quant à la ville de *Louhans*, elle sortait de l'échauffourée comme Chagny ; une trentaine de personnes s'y trouvaient interrogées. La nuit du 3 au 4 y connut des démarches actives, des réunions chez un pharmacien et chez l'aubergiste Joly, que la gendarmerie ne put déloger. Des chuchotements préféraient les arcades de la rue du Commerce. Toutefois du temps semblait se perdre, lorsque le 4 au matin on s'assemble devant la poste, on arrache les affiches à l'hôtel de ville. La gendarmerie intervient. Un cabaretier de Châteaurenaud, ex-instituteur, en criant : « Aux armes ! » tire de deux pistolets qui ne s'amorcent pas deux coups sur un gendarme. On appréhende quatre individus, la maison d'arrêt est fracturée ; mais 80 hommes arrivent en renfort pour patrouiller. Les envoyés à Chalon s'y sont fait prendre aux « Mille Colonnes » ; et dans la nuit du 5, 60 Louhannais qui marchaient, épaulés par 50 citoyens de Montpont, se découragent. A Savigny-en-Revermont, deux jeunes gens venus de Lons-le-Saunier ont affiché un journal à la maison commune et tenté de recruter des adeptes au cabaret. A Cuisery, le 3, l'ex-instituteur Pernet-Winter, devenu cabaretier, n'a réussi à persuader personne d'imiter la prise de la mairie de Tournus. Avec lui sont arrêtés, à la Chapelle-Saint-Sauveur, le notaire qui parlait d'arborer le drapeau rouge, à Frangy, l'huissier pour outrages au chef de l'État, à Bantange, le sieur Maupoil (Pierre) pour détention de brochures et de chansons séditieuses, etc...

La démocratie pouvait compter encore sur *le Charollais et le Mâconnais*. Un plan consistait à ce que des troupes de fortune, levées principalement à Poisson, Paray-le-Monial, Saint-Gengoux, Azé, Cluny, opèrent leur jonction en route et attaquent Mâcon le 6 décembre. Mais, nous l'avons déjà dit, cette date tardive avait permis à la contre-offensive de prendre ses précautions. Ainsi les Charollais ne dépasseront-ils pas les premières maisons de leur chef-lieu d'arrondissement, tandis que les Mâconnais ruraux se verront

mis en fuite ou appréhendés par l'armée régulière, à Charnay-lès-Mâcon.

Le 4 décembre 1851, à *Paray-le-Monial*, une grande agitation règne depuis le matin. Deux hommes, en allant au bois, ont rencontré Émery Burtin sur une monture rouge qui leur a crié, en galopant vers Poisson : « Courage, citoyens... nous y tenons cette fois ! » Puis il s'est arrêté comme pour ramasser quelque chose. On eût dit que des mottes de terre cachaient de la poudre ou des pistolets. Vers 3 heures du soir, on signale une bande silencieuse de 22 individus, sur deux rangs, en provenance de Poisson. La rumeur court qu'à Mâcon la troupe a fait défection. Le commissaire de police de Paray, sur l'invitation du maire, se met en route. Tous deux rassemblent 200 partisans de l'ordre, le substitut de Charolles arrive en tête de deux brigades de gendarmerie ; et laissant un poste de sécurité de 20 hommes à l'hôtel de ville de Paray, on se porte au devant des insurgés, qui sont signalés en train de bivouaquer dans la cour de la maison Bidaud à Cro-Morenat. Celle-ci est fermée à clef, on mande un serrurier. Personne ne s'y dissimule. L'épopée des insurgés s'était déroulée ainsi : on avait d'abord formé les faisceaux près de la Croix de Mission, puis quitté Poisson au son du tocsin, au chant de la *Marseillaise*, avec les fusils de la garde nationale pris moyennant reçu. Mais aux Michelets un envoyé de Paray, à moustache, en pantalon rouge à grands carreaux et casquette plate, invite à s'arrêter, « l'ordre n'étant pas encore arrivé ». On repart au bout de dix minutes, en allongeant le chemin par Romay. Enfin parvient la nouvelle : « Tout est perdu, Bonaparte a repris le dessus, il faut rentrer chacun chez soi ». Dès lors, ces fusils qu'on s'appropriait à charger sont déposés amorcés, avec leurs baïonnettes, ou jetés à la rivière. D'autres sont abandonnés dans la maison Bidaud. Le procès-verbal, rédigé le 4 décembre par « 10 gendarmes de diverses brigades », rapporte qu'ils se sont rendus à Poisson faire plusieurs arrestations de gens qui avaient pris les fusils à la mairie et sonné le tocsin en criant : « Aux armes ! » et en mettant en émoi les habitants paisibles.

A *Palinges*, où un homme en chaussons, venant de Charolles,

annonce au buraliste que Napoléon a été tué, que les Rouges sont maîtres partout, 20 hommes sont chargés de monter la garde à la mairie par précaution. A Bragny, on a sonné le tocsin. A Martigny-le-Comte, un citoyen aidé d'enfants a sonné aussi pendant 2 h. 1/2 ou 3 heures. puis s'est occupé à boire toute la nuit. Les gens de Digoïn, inquiets de ne plus recevoir de journaux, s'attroupent devant la dépêche du sous-préfet de Charolles, puis reçoivent l'invitation, le 4 décembre, à se grouper à huit heures du soir pour marcher sur Charolles. Le maire, ancien avocat du barreau de Lyon, n'a pas osé afficher les proclamations présidentielles. Il se proposait de démissionner, ne pouvant compter que sur 20 ou 25 hommes d'ordre. Il se retira effectivement le 5 décembre à midi. Le maçon Vezant sera arrêté le 6, place de l'Église, à Digoïn, par le commissaire de police. Les autres insurgés s'enfuirent, alors qu'on leur promettait des renforts de Paray et de Charolles qui auraient porté à 13.000 le nombre des marcheurs sur Mâcon.

A Martigny, 20 à 25 perturbateurs font la parade au son du tocsin et du tambour, armés des fusils de la commune distribués au cabaret. Le maire s'en saisit. A défaut, ils poursuivent leur chemin avec des fourches. Le rappel est d'abord battu d'une seule baguette par le médecin Mainjolet ; puis « un homme âgé, qui a la vue basse », se charge de la caisse. A une halte, les père et mère du médecin surviennent avec un bâton, mettent ce « gremlin » de fils à la raison. Il aura plutôt l'attitude d'un illuminé devant le juge d'instruction : « On disait que l'on s'égorgeait à Charolles ; ne consultant que mon cœur, j'ai dit : S'il en est ainsi, marchons. J'ai voulu pacifier comme j'avais déjà fait au pays depuis dix ans. » Ce qu'attesteront les maire et habitants « notables » de Martigny-le-Comte, soit plus de 50 signatures. Une partie de ses compagnons d'armes s'en est retournée, méditant les paroles du curé de Baron qui avait vu préparer des forces imposantes à *Charolles*. En effet, les plus décidés de Martigny se heurtent dans cette ville à un déploiement de 120 volontaires et de gendarmes. La ville s'était maintenue à peu près calme en lisant les proclamations. Des envoyés de Cluny avaient annoncé que cette ville était au pouvoir des républicains et qu'on allait faire

une tentative sur Mâcon ; mais le sous-préfet et le procureur s'étaient rendus à l'hôtel de ville de Charolles où une compagnie de pompiers veillait en permanence. Trois coups de feu suffirent à mettre en fuite la colonne qui arrive à la nuit.

A *Ciry-le-Noble*, le 6 décembre, des rassemblements de « rouges » se sont formés, avec envoi d'estafettes à Perrecy-les-Forges et à Gévelard. A Perrecy, le chef est Leclerc, ancien militaire, chevalier de la Légion d'honneur, fabricant de cannes. Il aurait dit en apprenant les événements de Paris : « Il n'y a plus qu'à nettoyer nos fusils. » Le maire de Ciry s'oppose à ce qu'on sonne le tocsin et s'empare des fusils. Il se réfugie à Grandvaux d'où les gendarmes le ramènent en le protégeant. A deux heures, tout en camouflant leurs uniformes, les gendarmes vont opérer une perquisition et aperçoivent trois individus dans l'ombre. Quoiqu'un arrêté municipal eût prescrit de fermer les auberges à neuf heures, on avait projeté dans l'une d'elles de s'emparer des dépêches du facteur et d'envahir la mairie. Le tambour fut enrôlé. Quelques gens de Pouilloux, où le tocsin n'avait pas pu être sonné, s'en sont retournés en voyant le maire et le capitaine armés. A Gévelard, apprenant que la gendarmerie va arriver vers minuit, la foule se disperse.

A *Saint-Bonnet-de-Joux*, un cavalier montant un cheval noir, non sellé, tout en sueur, apporte dans la nuit du 6 des nouvelles écrites de Saint-Gengoux et de Cluny. Elles sont retransmises par un employé des contributions indirectes de Charolles, qui cherche à soulever les ouvriers le lendemain en leur déclarant : « Amis, il faut nous tenir prêts, marchons tous ensemble, ou autrement nous serions f... » Puis il a recruté les deux hommes qui vont à Martigny faire la commission à Mainjolet. Une autre lettre est portée à Pressy-sous-Dondin ; mais le capitaine de la garde nationale refuse d'obéir à d'autres qu'à ses chefs, offre à boire aux visiteurs et les fait partir vite.

A *Joncy*, la gendarmerie verbalise l'aubergiste, qui reçoit des étrangers dans la nuit du 5 au 6 décembre.

Maintenant nous pénétrons en *Mâconnais*. La situation y a pris une tournure plus grave.

A *Saint-Gengoux-le-Royal* existait un foyer de socialisme, dont un membre rédigea un *Petit manuel républicain à l'usage des habitants des campagnes* (Mâcon, 1849). Là se sont rendus, le 4 décembre au soir, le Dr Gavioli, d'Azé, et deux autres. A huit heures du soir, trois hommes, dont un en burnous, sont venus pour arrêter l'huissier. Il s'enfuit et démissionne. On fouille à son domicile, on crève les rideaux à coups de baïonnette. Le 5 décembre, à quatre heures du matin, une quinzaine d'individus se sont réunis sans bruit et ont demandé au maire intérimaire les clés de la maison commune et du clocher. On l'emprisonne avec l'agent de police à la justice de paix, le notaire Royer occupe la mairie. Grossis d'autres individus, les premiers s'emparent des fusils et du tambour, battent la générale, sonnent le tocsin. A six heures, ils envahissent les bureaux des divers fonctionnaires et des contributions indirectes en frappant aux carreaux avec leurs crosses. Le « receveur, à cheval », leur remet la somme de 44 francs, ainsi que ses fusils et pistolets. Une publication à son de caisse, au nom de Royer, invite tous les habitants à remettre leurs armes au comité révolutionnaire qui vient de se constituer, sous peine d'arrestation dans une demi-heure. On annonce aussi le recensement des chevaux et voitures. Royer a sauté sur le siège du courrier de Chalon-Charolles et l'a conduit à la mairie, aidé du maréchal. Il a commencé à couper les ficelles, mais le directeur des postes a fait ramener le courrier à son bureau.

Devant l'hôtel de ville, les insurgés se réunissent vers neuf heures, prêtent serment « de mourir ou de rapporter la République démocratique et sociale ». Commandés par l'ancien huissier, ils s'ébranlent au nombre de 150 à 160, en chantant la *Marseillaise*. Vingt restent à monter la garde à la mairie. A 9 h. 1/2, « les braves gendarmes de Joncy surviennent, le pistolet au poing et le sabre à la main ». Le maire et l'agent de police sont délivrés, emmenés à Joncy ; le corps de garde est désarmé. Tous les fonctionnaires et « gens d'ordre » se constituent en permanence à la mairie, nomment le capitaine des pompiers commandant militaire de la ville, convoquent à son de caisse « tous les bons citoyens » à la mairie. Ils arrivent plus de 100, qui « montrent à l'envi l'énergique résolution de ne reculer en rien

pour arriver au maintien de l'ordre ». Les habitants sont avisés de la défaite de Charnay. Le maire revient, aux acclamations de tout le monde, et le procureur de la République se rend sur les lieux. Seuls, 7 ou 8 individus ne se soumettront pas. Royer soutiendra que, le 6 décembre, il a cherché à empêcher les enrôlements et s'est rendu lui-même à Cluny, d'où Vésinier lui demandait des renforts par deux fois, pour parlementer. Son rôle s'est achevé à Saint-Sorlin d'où, apprenant la dispersion des vaincus de Charnay à travers les montagnes, il a regagné son domicile. Arrêté ensuite, il sera encore en prison en janvier 1852, en dépit des suppliques déchirantes de son père, notaire à Cuisery, de 471 signatures recueillies à Cuisery, d'une pétition rédigée à Saint-Gengoux, le maire en tête, des interventions de l'évêché d'Autun, etc...

Pour atteindre Cluny, où ils percevront, le 5 décembre au soir, chacun 25 sous pour souper, 20 ou 30 citoyens de Saint-Gengoux ont traversé d'abord *Saint-Martin-de-Croix* par *Burnand*. Un individu, accompagné du surnommé « Bourguignon », a voulu contraindre le marguillier à sonner, en lui appuyant son fusil sur la poitrine et en disant que « l'ordre était au bout de son fusil ». Il a fait sonner le tocsin deux fois, ainsi qu'à Burnand pendant un quart d'heure, en le frappant avec une pierre, un marteau lui ayant été refusé. Mais le maire harangua ses administrés sur la place et les dissuada de se mutiner.

A *Savigny-sur-Grosne*, l'armée improvisée rallie 18 partisans. Le domicile du maire est envahi. L'adjoint palabre et se fait arracher des mains les proclamations du Prince-Président qu'il placardait. Le marguillier se refusant à sonner, les insurgés le font à sa place. Ils obtiennent de l'épouse du maire absent cinq fusils avec baïonnettes, quatre sabres dits « briquets » et un fusil de chasse. A *Collonges et Lournand*, le tocsin succéda à l'Angelus du soir. A 10 h. 1/2 du matin, les 200 ou 250 hommes de l'ex-huissier se présentent à *Cormatin*, où existe « un chauffeur politique », et font halte devant les Halles. Le tocsin retentit immédiatement. Une heure plus tard, le tambour de la colonne enjoint aux habitants de déposer leurs armes sur la place. Des perquisitions sont opérées à domicile. Les paysans se

trouvant tous à l'affouage, les femmes fournissent 15 fusils, les gardes nationaux 89 fusils et 10 sabres sans obtenir de reçu. Un cheval est réquisitionné durant deux heures à M. de Lacretelle qui en refuse un deuxième, mais cède une carabine et, sur une nouvelle demande, 50 grammes de poudre. On invite, « dans une forme impérative mais restée polie », le percepteur à remettre sa caisse. Ce fonctionnaire va expliquer au café où l'ex-huissier de Saint-Gengoux s'est installé, qu'il ne dispose que de son argent personnel, ayant payé tous ses mandats. Le chef lui répond : « Citoyen, je m'en rapporte à votre parole. » A deux heures on s'ébranle pour Cluny. En longeant les affouages, on n'enrôle qu'un seul tâcheron. On traverse *Ameugny* drapeau rouge en tête, en demandant à être accompagné chez l'habitant pour se saisir des armes, et en réclamant au maire les fusils de la garde nationale. Il refuse. Un grand barbu roux le menace de lui brûler la cervelle. Une moitié de la bande a gravi l'escalier extérieur du clocher et ébranlé le tocsin. Personne n'a répondu à cet appel ; et, désavoués par des ouvriers-batteurs, les insurgés ont continué sur Taizé où, l'église ne fermant pas à clé, ils ont tinté le tocsin, et sur Cluny.

*Cluny* revêtait alors sensiblement son aspect d'aujourd'hui. Les clochers de l'Eau-Bénite et de l'Horloge surmontaient seuls les restes de l'Abbaye, sous les cloîtres de laquelle s'ombrageaient des boutiques, tels le cabaret du tambour de ville et le café Mathieu. Ce dernier personnage, ancien militaire, se tient en relation avec les républicains de Mâcon par le truchement de Dubief fils, et héberge le comité de résistance dès que l'effervescence débute, le 3 décembre au soir. Aussi le commissaire de police s'y transporte, accompagné de son agent, et, ceignant son écharpe, rappelle aux 70 ou 80 convives du banquet qu'il est 11 heures du soir et qu'ils doivent se lever de table. Il dresse procès-verbal au sieur Mathieu. En réponse, on l'invite à suivre le mouvement et à marcher sur Mâcon. On reproche au maire, venu faire cause commune avec le commissaire, de s'abstenir de publier les nouvelles. Un tour de ville est entrepris au son du tambour ; le bruit persiste jusqu'au matin du 4 décembre. Ce jour-là, fête des pompiers, est assez calme. Les proclamations sont

arrachées, mais le juge de paix croit à la désillusion des « esprits avancés ».

Le 5 décembre au matin, le commissaire de police va mettre au courant de la situation le préfet à Mâcon ; il rencontre Isidore Dubief et son père qui viennent de cette ville en cabriolet, puis qui y retournent vers quatre heures du soir. Le lendemain, le commissaire trouve la mairie occupée depuis la veille par 40 à 60 hommes sous les ordres du serrurier. Une délibération prise dans une salle de l'abbaye a substitué Vésinier au maire titulaire, qui a refusé de publier la collecte des armes. Ont été nommés aussi deux adjoints provisoires, un ordonnateur, un officier de police (Pignal, instituteur suisse). Seul un vieux sabre a été trouvé à la mairie ; et à défaut de pouvoir gravir les clochers, on frappe avec le marteau sur la cloche de l'Horloge de l'abbaye. Vers 4 ou 5 heures, « le désordre a pris le dessus ». Le juge de paix, qui s'est déplacé à cheval jusqu'à Saint-Gengoux, y a vu stationner sur la place plus de 100 hommes, prêts à se diviser en trois colonnes qui ont l'ordre d'avancer respectivement par Salornay, Massilly et Azé. En rentrant, le receveur de l'enregistrement rencontre à sa porte 30 hommes et une foule qui vocifèrent : « Le voilà, le voilà ! » et l'entourent. Une voix annonce : « Citoyen-receveur, au nom du conseil municipal provisoire de Cluny dont nous sommes les délégués, je viens vous demander la remise immédiate des fonds de votre caisse. » Sur quoi, quatre hommes aident le receveur à réunir la somme de 7 fr. 10, moyennant reçu. Dans des conditions analogues, le buraliste cède 1.600 grammes de poudre et six boîtes de 100 capsules ; l'armurier, toutes ses balles, 25 boîtes de capsules, 1 kg. de poudre superfine, 20 à 25 fusils de chasse. L'ex-maire et l'agent de police ont été faits prisonniers.

Le soir, le tambour prétexte la tenue de son cabaret pour ne pas battre la générale. Mais le 6 au matin, il publie la déchéance de Louis-Napoléon qui a déchiré la Constitution, et aussi la collecte des armes. La gendarmerie est envahie, dépouillée de ses armes et munitions, le brigadier arrêté, puis relâché. Le directeur des haras a refusé les 20 chevaux sollicités ; 4 appartenant aux gen-

darmes sont saisis. Un élève du collège, le jeune Guichard, fournit beaucoup d'armes pendant la nuit. 68 fusils sont trouvés dans la chambre des armes de la ville. Le courrier de Mâcon a été arrêté à la Croix-Blanche ; il a obtenu un laissez-passer pour rapporter ses dépêches intactes à la poste de Cluny à minuit le 5. Le lendemain, à midi, le courrier provenant de Saint-Gengoux est conduit et ouvert à la mairie. En apprenant la défaite de Charnay, Vésinier s'enfuit, comme s'il pressentait qu'il sera traduit devant le Conseil de Guerre. Le 8, la 5<sup>e</sup> compagnie du 3<sup>e</sup> bataillon du 4<sup>e</sup> Léger, déjà victorieuse des insurgés à Charnay, arrive à Cluny pour procéder aux arrestations.

Un manœuvre envoyé par Vésinier a sonné le tocsin à *Donzy-le-Perthuis*, le 5 décembre. Le charron a fait le tour de la commune en réclamant les armes. Rentrant le 6, le maire de *Château* trouve le télégraphe optique démonté depuis midi. Un menuisier, un sabotier et un forgeron de Cluny se sont présentés aux deux gardiens du télégraphe, en menaçant d'enfoncer la porte et en produisant un ordre écrit de Vésinier ainsi libellé, avec une orthographe qui laisse à désirer :

« Citoyens, la Révolution a éclatée (*sic*) dans le département, Cluny, Saint-Gengoux ; mille citoyens sont partis pour Mâcon, armés jusques au dent (*sic*). Nous sommes en permanence à Cluny. Armez-vous, prévenez tous les républicains de votre commune, venez desuite (*sic*), nous vous donnerons des munitions, des armes, mais venez de suite. Nous avons battu la générale toute la nuit, sonné le tocsin ; toutes les communes viennent en masse ; et brisez le thélégraphe (*sic*) de Château. Vive la République ! »

Le maire provisoire de Cluny :  
VÉSINIER (avec le cachet de la mairie).

Finalement, pour éviter de plus graves dégâts, le bras-indicateur du télégraphe a été emporté à Cluny. Le maire de Château écrit au préfet en demandant sa remise en place. Elle est ordonnée le 7 décembre par le juge de paix.

La colonne, qui s'est ébranlée le 5 décembre au soir, passe à *Sainte-*

*Cécile* vers dix heures. Le maire avait invité chez lui le curé et l'instituteur. Se présentent 12 ou 14 hommes commandés par le plus furieux. Ils réclament les 6 fusils de la Garde Nationale et les clés du clocher. La « caisse » est saisie à la maison commune, mais le maire offrant à boire, on renoncerait à sonner et à battre le tambour, si un cordonnier de Cluny n'y tenait la main. Par ailleurs, il a été emporté 12 fusils de Massilly, 17 de Verzé, 20 de Château, 6 de Sologny, 1 de Berzé-la-Ville, 4 de Lournand, 2 de Milly, 24 fusils et 6 sabres de Salornay, 12 fusils de Blanot. A *Buffières*, un homme s'introduit dans le clocher en appliquant une échelle contre la fenêtre extérieure, trouve la clé sur la tablette de celle-ci, ouvre le volet et monte sonner. A *Sologny*, un fier-à-bras a demandé à la femme du forgeron des outils pour ouvrir l'église. Il a sonné sans discontinuer à la cure, il a invectivé les curés en ces termes : « Nous les tenons ces gros ventres, ces corbeaux. Il faut les étrangler, les tuer ! »

Le centre de l'agitation dans le canton de Lugny était *Azé* où demeurait le docteur Gavioli, originaire du duché de Modène (Italie). Ses adversaires prétendaient qu'il y avait été pendu en effigie, et qu'époux d'une Mâconnaise, il exerçait une puissante influence politique sur les paysans qui lui restaient redevables de soins. Il s'était déjà fait remarquer par son excitation en 1849. Le 3 décembre, le notaire de Clessé, en voiture, accompagné d'un étranger, lui apporta les dernières nouvelles, puis repartit avec lui pour Mâcon. Le 4 au soir, Gavioli exhorte les habitants de Bissy-la-Mâconnaise. Il déclare, écumant comme un chien enragé : « Il n'y a plus maintenant ni maire, ni conseillers, ni juges. C'est nous-mêmes qui allons rendre la justice. Au revoir, à demain. Le tocsin sonnera entre trois et quatre heures du matin. On comptera les bons citoyens à Mâcon ! » Il dit de s'armer de fusils qu'il appelle « seringues », même de fourches ou de perches au bout desquelles on plantera un clou. Il invite aussi ceux d'*Azé* à marcher dès le lendemain, à l'aurore, sur Mâcon. Le tocsin tinte, les femmes courent après leurs enfants entraînés par la bande. Le notaire de Lugny et son clerc qui, à cheval, croisant des groupes d'individus à chaque instant, cherchaient à se renseigner sur

l'évolution des événements, rencontrent Gavioli qui stationne près de l'église de Bissy avec le tailleur de Lugny et six autres, armés. Le docteur saisit les brides des montures, retourne celles-ci en direction de Lugny. Le notaire échappe à Gavioli qui le met en joue mais sans tirer, et jure : « Troun de Dio ! Je ne te fais encore point de mal cette fois. » Gavioli va exciter également Lugny et Cruzilles. Il a été vu à Saint-Sorlin « en ribotte », ne retrouvant plus son chemin. Le 5, à cinq heures du matin, il se rend à Igé où six fusils, un sabre et la caisse sont saisis. Le tocsin sonne, la générale est battue le 6 décembre après trois tentatives infructueuses. Le maire de Saint-Gengoux-de-Scissé réussit à empêcher qu'on en fasse autant dans sa commune. Mais la brigade de gendarmerie de Mâcon s'était déjà mise en route, avec le procureur de la République rencontré par le notaire de Lugny, et appelé par le juge de paix de cette localité, au retour de Tournus, « à passer par là. Nous y ferons d'importantes arrestations qui arrêteront, je n'en doute pas, les menées anarchiques ».

Les derniers préparatifs qui allaient précéder l'écroulement final étaient réservés pour la commune de *Saint-Sorlin*, dans la nuit du 5 au 6 décembre, entre minuit et une heure du matin. Le lieu des réunions y était le café Sire, d'où l'on épiait et interpellait toutes les voitures pour avoir des nouvelles. Des hommes réveillent le garde-champêtre, l'adjoint au maire, le curé, leur demandent les clés du clocher. D'autres enfoncent la porte de la cure à coups de bélier, la criblent de balles. Parmi eux nous retrouvons « Bourguignon », le plus excité, qui, montant un cheval de la gendarmerie de Cluny, tire en l'air. Le curé s'empresse de s'habiller, s'enfuit à travers les vignes avec le garde-champêtre. Aussitôt après, la cure est fouillée durant une demi-heure. Le percepteur, intrigué par un tambour et des coups redoublés dans sa porte, cache prestement le contenu de sa caisse, soit 3.000 francs, dans une cheminée qu'il bouche avec du foin. Une balle traverse à ce moment la porte, va s'aplatir contre le mur. Le percepteur se laisse glisser par une fenêtre, le long d'un drap. Ses locaux sont visités et dévalisés. L'adjoint, n'ayant pas la clé de la mairie, a offert à boire puis envoyé les demandeurs chez le commandant de la garde nationale. Le soir, vers onze heures,

celui-ci vit arriver quarante insurgés battant le tambour, puis d'autres encore. Le tocsin retentissait alors à Berzé-la-Ville, Milly, Sologny. Entendant quelques coups de fusil, le commandant est sorti précipitamment; douze hommes l'arrêtent en croisant leurs baïonnettes: « On ne sort pas, rentrez chez vous! » Douze autres lui réclament sa caisse pour battre la générale. Deux fusils et treize sabres sont emportés et distribués au café Sire, où l'on se repose et où l'on couche sur le billard. L'adjoint tente de calmer les mutinés en leur offrant à boire. Vers dix heures du soir, le portail du directeur des postes est enfoncé, une sentinelle est placée. Le directeur ouvre, trente individus se précipitent, ils prennent ses fonds « au nom de la force et du comité révolutionnaire de Cluny dont nous sommes les délégués. Il ne vous sera fait aucun mal. » Le directeur abandonne 96 fr. 70, moyennant une décharge qui précise que la remise est faite par la force, c'est-à-dire sous la menace d'une baïonnette qu'on lui pointe sous le menton. On tire aussi dans la fenêtre de l'ancien notaire, qui verse la somme de 125 francs. Le bruit court qu'un feu va s'allumer comme signal de ralliement sur la Roche de Solutré.

Le samedi 6 décembre, au petit jour, la colonne parvient « comme un troupeau de moutons » aux premières maisons de *Charnay*. En tête progressent ceux de Saint-Gengoux; viennent ensuite les Clunyois; la voiture du loueur de Cluny, chargée de fusils, et la voiture vide de la poste, qui a été saisie, louvoient à travers les marcheurs. Il y a là aussi une dame qui paraît de Chevagny-les-Chevrières, habillée en cantinière, avec ses deux fils. Certains ont cru reconnaître en elle la maîtresse du Docteur Pascal de Saint-Sorlin. Il a neigé, un épais brouillard plane, étouffant le bruit des mouvements qui se préparent sur l'autre versant, côté Mâcon, dit « montée de la Massonne ». Car, sans aucun doute, les hommes de la rébellion n'ont pas commencé à descendre sur Mâcon lorsqu'ils sont repérés, vers huit heures du matin, par les gendarmes à cheval de Mâcon dépêchés en éclaireurs au cours de la nuit. Vauclin a fait promettre au lieutenant-colonel du génie de retarder au lendemain son départ par bateaux pour Chalon. Il lui fait garnir aussi la route de Flacé, par

crainte de Gavioli, et assiste au début du combat de Charnay, qui se déroula dans les conditions suivantes, d'après les dépositions très impartiales de militaires qui n'avaient aucun intérêt dans nos régions et ne se vantent nulle part des harangues et gestes chevaleresques dont ils auraient fait bénéficier leurs adversaires, et que leur prête le *Journal de Saône-et-Loire* des 6 et 8 décembre.

La 1<sup>re</sup> compagnie du 1<sup>er</sup> bataillon du 1<sup>er</sup> régiment du Génie d'Arras et le 4<sup>e</sup> Léger, auxquels un agent de police de Mâcon a été chargé d'indiquer la route à six heures, rejoignent les gendarmes entre huit et neuf heures du matin.

La veille au soir, Dubief, le même qui avait affirmé à certains : « Je défais ce que vous avez fait », a passé en voiture accompagné de cinq ou six personnes. Cadot, cultivateur à Charnay, aurait déclaré dans un cabaret : « C'est demain le grand coup, il faut que tout le monde s'apprête ; ceux qui ne marcheront pas, nous ferons leur affaire après. » Et aussi : « Vous dormez tandis que nous veillons ; mais tout à l'heure, on va vous ramasser comme il n'y a qu'un Dieu (*sic*). » Il ne voudra pas reconnaître avoir pris part l'un des premiers au combat, ni annoncé à une femme qui se rendait à l'office : « Vous faites bien d'en profiter, car avant deux jours je porterai la tête du curé au bout de mon sabre ! » Une thèse toute différente soutient qu'au sujet des insurgés, Cadot aurait vaticiné : « Voilà des imbéciles qui viennent se faire écraser, » en suivant dans ses lunettes les dispositions prises par les soldats réguliers depuis sept heures. Car des vedettes attendent les « Montagnards » au pied de la Massonne : le tambour roule. Cadot et un interlocuteur entrent dans la propriété du sieur Michon (qui voudrait les en dissuader, alors que les deux troupes antagonistes se rapprochent de sa demeure).

Le lieutenant-colonel du 1<sup>er</sup> Génie donne l'ordre à un brigadier des sapeurs-conducteurs, à un maréchal des logis et à trois cavaliers d'accompagner le commandant du 4<sup>e</sup> Léger, qui se porte en avant-garde. Ceux-ci rejoignent deux gendarmes en patrouille. Les vedettes avancent sur un km. et demi environ, puis redescendent afin de surveiller à la fois la grand'route et un chemin qui se faufile vers la campagne. Une des vedettes signale alors deux individus armés. On

les appréhende sans résistance. Le chef de bataillon et un gendarme rejoignent le brigadier. On se trouve à ce moment au niveau du long mur de la propriété de M. de Rambuteau à Changrenon. Dix minutes plus tard, le gros des adversaires (5 ou 600 environ, armés de fusils, baïonnettes, fourches et faux), se montre. A dix mètres, le jeune maître d'études de Cluny s'en détache, tenant son fusil à deux coups par le canon, armé aussi d'une petite baïonnette. Il crie : « Vous venez d'arrêter deux des nôtres, vous êtes des lâches ! » Le capitaine du 1<sup>er</sup> Génie l'arrête de son épée, le fait tomber dans le fossé ; le brigadier des sapeurs-conducteurs va pour le sabrer. Il supplie : « Soldats, soldats, je vous en prie, ne me tuez pas ! » Un coup de fusil retentit seul, suivi de quinze ou vingt autres, « comme un feu de peloton mal dirigé », entre huit et neuf heures. Le lieutenant-colonel fait charger les armes, la 1<sup>re</sup> compagnie prend le pas de course. Imitant le lieutenant et un conducteur à cheval, les soldats tournent sur un chemin à droite, se jettent en tirailleurs à travers les vignes. Les mutinés s'y cachaient ; un de leurs tambours est tué. Ils reculent, jettent leurs armes dans les haies, pour la plupart, pour s'égailler plus vite. Quelques-uns, cependant, se retournent et font feu. Un sergent du génie tue l'adversaire qui le visait, embusqué derrière un arbre. Un autre sergent entre dans une ferme avec le lieutenant-colonel et cinq hommes. Ils y trouvent, en train de boire, trois républicains, dont un seul n'avait pas de munitions. Au grenier, ils en appréhendent un autre, puis encore un derrière une commode, un troisième à l'écurie, un dernier blotti sous les fagots. La fusillade dure un quart d'heure ; aucun militaire régulier n'est blessé. Un sous-officier tue l'homme qui, en fuyant, s'est retourné et a tiré une balle qui a sifflé entre lui et un sapeur. Le caporal du génie et un soldat empoignent chacun un individu caché à la grille ou dans la serre de M. Bonne, négociant en vins. Ils ramassent deux fusils doubles et deux fusils simples de chasse. Un sergent fait le tour d'une maison et opère deux arrestations sans résistance. Ces vaincus avaient des fusils à baïonnette, et l'un d'eux un pistolet chargé jusqu'à la gueule dans sa gibecière. Ils déclarent « qu'ils ne savaient pas trop ce qu'ils faisaient et qu'ils regrettaient d'avoir fait ce qu'ils ont fait ». « Deux

corps morts » sont découverts plus loin. Un maçon de Cluny est blessé au pouce et a sa blouse traversée par un projectile. Un cultivateur, en bonnet de coton blanc, blouse bleue et sabots, qui dit venir de chez le curé à cause du mariage de sa fille, n'en est pas moins conduit au colonel et maintenu sous bonne garde. Le combat prend fin. Le rappel est battu pour reformer le régiment.

Les prisonniers sont ramenés à Mâcon. Les autres insurgés sont traqués à leur domicile, ce qui fait dire à Tricard de Saint-Clément : « Je suis content de rejoindre mes camarades ; si vous n'étiez pas venus me chercher, je me serais rendu moi-même. » Le registre de dépenses que j'ai retrouvé laisserait supposer que les plus riches séjournèrent en prison dans d'assez bonnes conditions, « logés à la pistole » à raison de 6 francs par mois, soit par jour 0 fr. 10 de pain, 0 fr. 30 de vin, 0 fr. 05 ou 0 fr. 10 de lait, 0 fr. 15 de pipe et tabac, 0 fr. 30 de fagots, 0 fr. 15 de chandelle, etc...

Le 1<sup>er</sup> Génie continue sa route « en emportant la reconnaissante sympathie des habitants de Mâcon, » écrit le *Journal de Saône-et-Loire* du 11 décembre.

### III. L'EMPIRE.

« La Jacquerie de 1851 sera aux yeux de la postérité plus abominable et plus criminelle que les massacres de 93 », prédisait la presse vouée au nouveau régime.

« La population était très disposée, » selon le mot d'un juge de paix, « à la disparition de la République ». « Le bon sens de la France la sauvera de la démagogie. » Pour la consolider, deux méthodes : le remède et le vaccin.

Remède énergique contre la démocratie existante, qui n'avait peut-être perdu qu'une partie sur les routes de notre département, et pouvait camoufler des armes spirituelles plus durables. Une lettre d'un magistrat ne signalait-elle pas, dès le 5 décembre 1850, le très mauvais effet produit par la phrase « qu'un sang impur... » de la *Marseillaise*, chantée par les pompiers de Cluny ? Même aux mois

de septembre-octobre 1852, la composition de la municipalité de Sologny, par exemple, semblera encore trop républicaine. Le passage du Prince Napoléon, accomplissant un voyage en avril 1854, ne suscita pas grand enthousiasme à Tournus, où le « Vivat pour l'Empereur et le Prince Napoléon » du juge de paix attendit vainement qu'on le reprît en chœur. La franc-maçonnerie était soupçonnée de conserver une loge dans cette ville. N'empêche que la plupart des municipalités, voyant la presse épurée, les cafés fermés complètement ou à partir de telle heure, les dernières gardes nationales dissoutes et reconstituées sur un nouveau modèle, huit représentants de Saône-et-Loire expulsés à perpétuité sur douze, les sociétés de bienfaisance dissoutes le 3 janvier 1852 par le général de Castellane, gouverneur de Lyon, faisaient organiser des banquets à Cuisery et Blanzay, et parvenir des adresses au Prince. Celle de Mâcon s'écriait : « L'industrie et le commerce étaient frappés d'une langueur mortelle. Grâce à vous, la confiance et la prospérité publique renaissent de toutes parts. » Les conseils récalcitrants sont réformés par arrêtés préfectoraux ; tandis que Charolles remettait un guidon d'honneur à ses vaillants pompiers, une souscription à Mâcon permettait d'offrir à chacun des commandants du 1<sup>er</sup> Génie et du 4<sup>e</sup> Léger, le 18 janvier, une paire de pistolets « d'un luxe sévère » dans une boîte en palissandre. Le conseil général de Saône-et-Loire est dissous, pour avoir eu « le triste honneur de faire partie des trois qui ont repoussé la révision de la Constitution. » La municipalité de Chalon vote, le 24 janvier, un crédit de 1.500 francs pour replacer l'aigle sur l'obélisque.

Les vaincus échappés à la défaite de Charnay avaient eu le temps de restituer leurs fusils, pièces à conviction embarrassantes, mais pas encore de décrotter leurs habits ; entre autres le vannier Doré. On signalait, le 18 décembre 1851, dans une auberge de Clermain, six voyageurs chantant ce refrain de l'ancienne République : « Souvenez-vous-en, souvenez-vous-en longtemps ! » Le procureur se rendait en visite dans les cantons « pour rassurer l'opinion ». Le préfet invitait à contrôler de plus près les individus qui cherchaient à s'embaucher sur les coupes ou se réfugiaient dans les forêts. Une femme avait été vue leur porter des vivres dans les bois

de Boursier. L'état de siège avait été proclamé, par décret du 5 décembre, sur proposition du ministre de l'Intérieur Morny ; « des cartes de sûreté » permettaient de se déplacer. A la suite des multiples arrestations opérées en Saône-et-Loire, une information fut ouverte le 7 décembre 1851 et des mandats d'arrêt lancés contre les fugitifs. La circulaire du procureur général de Dijon, du 18 décembre, invitait à hâter cette instruction et à prendre tous renseignements sur les inculpés, les garanties de leur retour au bien, etc... Un arrêt d'évocation est rendu le 19, à partir du 20 décembre environ ; un conseiller à la cour d'appel de Dijon, doué d'une signature gigantesque, instrumente à Mâcon dans les cinq arrondissements de Saône-et-Loire. 20 hommes pris à Tournus sont d'abord poursuivis, puis environ 150 dans le reste de l'arrondissement de Mâcon, 80 en Charollais, etc.

Les cas de mise en liberté et de renvoi devant les conseils de guerre sont examinés par quatre commissions militaires qu'a instituées le décret du 11 décembre 1851, chacune de trois membres, dit Ernest Hamel : un chef d'escadron et deux capitaines. L'une des commissions mixtes créées par la circulaire du Garde des Sceaux du 3 février 1852, composées du préfet, du procureur et du commandant militaire, rend ces sentences non contradictoires de transportation à Cayenne ou en Algérie que l'on retrouve mentionnées sur une simple fiche au dossier. Les individus considérés comme les plus dangereux sont déférés au conseil de guerre. 41.000 personnes inquiétées en France, 29.000 condamnées, tel est le bilan retrouvé aux Tuileries<sup>1</sup>. Le coup était porté rude à dessein.

1. Soit, rien qu'en Saône-et-Loire, environ 9 condamnés à Cayenne (dont Dismier, Pignal et Camala, tous trois en fuite) ; 83 condamnés à la transportation en Algérie « plus », parmi lesquels Blanc, Burot, Pernet-Winter, Mathieu, Gavioli en fuite, Vésinier en fuite, les deux Dubief, Chaize, Pelliat, Tricard, Roth-Grappin, Viochet, Desforges, Devoucoux en fuite ; 97 à l'Algérie « moins », dont Guichard, l'élève du collège de Cluny, Martz, Leclerc, Burtin (en fuite), Maupoil ; 11 expulsés et éloignés, dont Mainjolet pour 5 ans, Guichard-Signoret, d'ailleurs en fuite, pour 4 ans, Perrusson 2 ans, Royer 1 an. Surveillance pendant 10 ans à 74 condamnés, dont Dore, Genty de Mâcon, Vézant ; pendant 5 ans à 76 hommes (Cadot, etc.). Enfin il y eut 97 décisions d'élargissement. Ces chiffres ont été relevés sur la liste générale des condamnés de Saône-et-Loire, parue au supplément du *Journal de Saône-et-Loire* du 3 avril 1852.

Mais la prévention contre le retour des choses était organisée aussi : toutes ces fiches de renseignements avant condamnation et de comportement après condamnation, dressées avec soin, ne seraient pas négligées quand les ex-membres des sociétés secrètes protesteraient de leur amende honorable, à l'appui d'un recours en grâce. Telle cette lettre datée de Genève, 15 décembre 1851 : « Je veux avoir du courage jusqu'à ma dernière heure, oui je veux rassembler mes forces pour être toujours Pignal. Si le Bon Dieu voulait me laisser revoir la France, avec quel plaisir je vous reverrais tous. Je pleure de joie en y songeant... J'espère tout de Lui et veux vivre avec l'espoir de revoir la France. Adieu tous mes amis... ! Plus de bonheur pour moi, si ce n'est celui de revoir le ciel qui m'a vu naître et ceux qui m'ont nourri... »

Nous l'avons vu, bourgeois et paysans se portaient vers le « parti de l'ordre », dans leur crainte de l'émancipation ouvrière. A l'exception des ecclésiastiques, plutôt « légitimistes », les autorités locales, dont certains représentants avaient été relevés tout exprès, savaient faire vibrer, au cours de leurs propagandes, les cordes sensibles ; promettant notamment que la hausse des prix agricoles suivrait le retour des aigles. A Saint-Gengoux, sur l'en-tête des lettres volontairement incomplet, une plume ajoutait déjà l'adjectif « l'Impérial » au nom de ce chef-lieu de canton. Les devises « Liberté, Égalité, Fraternité » sont effacées ; certaines municipalités prennent « l'intelligente » initiative d'abattre les arbres de la Liberté et d'en distribuer le bois aux pauvres, avant même que le préfet l'impose par arrêté du 9 janvier 1852. Presque d'heure en heure, les juges de paix alertaient le procureur et le préfet, qui avaient provoqué ces enquêtes par circulaires, sur l'évolution probable du référendum des 21, 22 novembre 1852, chargé d'approuver ou de repousser l'idée de restaurer l'Empire. Leurs pronostics signalaient certaines réticences « des campagnes enthousiastes du nom de Napoléon et qui veulent l'Empire, mais fatiguées de voter et peu empressées au scrutin. » Malgré cette lassitude des consultations, on n'en prévoyait pas moins un petit nombre de « non » ; tel canton « s'améliorant » quant à ses idées politiques, tandis que « l'esprit restait difficile à

définir à Tournus », et que s'entêtait « le vignoble mâconnais, large contingent de mauvais sujets et de démagogues crasseux et sans instruction aucune ». Le canton de La Chapelle de Guinchay ne donnait pas d'inquiétudes sur son obéissance au mot d'ordre lancé par la « démagogie de Londres et de Jersey », qui mettait effectivement en garde contre l'invitation « à renouveler ce bail infâme de la servitude. » Il était adressé, le 19 novembre, des félicitations aux instituteurs et secrétaires de mairies : « L'impulsion étant bonne, tout marche bien. » Le Prince Président avait fait ce voyage préalable et populaire terminé par la célèbre affirmation rassurante de Bordeaux : « L'Empire, c'est la Paix ! » A en croire Ernest Hamel, l'évêque, à Chalon-sur-Saône, l'aurait accueilli en ces termes : « Qu'il soit béni cet homme de Dieu, ce grand homme, car c'est Dieu qui l'a suscité pour le bonheur de notre Patrie. »

Comme on le sait, 7.839.000 « oui », contre 253.000 « non », décidaient du « rétablissement de la dignité impériale dans la personne de Louis-Napoléon-Bonaparte ».

« Banquets, bals, illuminations, mais pas réellement d'enthousiasme, les fonctionnaires seuls ont hissé des drapeaux », tel fut l'accueil réservé, semble-t-il, par nos cantons au nouveau régime. Un projet d'amnistie à l'occasion de la fête de Napoléon III, en 1852, ressort de plusieurs lettres concernant des personnes de Saint-Gengoux. Un conseiller d'État, commissaire extraordinaire du gouvernement chargé de la révision des condamnations, commue, au mois d'avril 1852, celle de Maupoil en surveillance illimitée, de Martz en internement à Autun avec surveillance, de Large en internement à Vannes.

En Saône-et-Loire, quelques résultats se répartissaient ainsi :

	inscrits	votants	« oui »	« non »
Canton de La Clayette. . . . .			1410	22
— Saint-Gengoux . . .	3550	3024	2980	37
— Cluny. . . . .	5087	4063	3967	83
— Tramayes. . . . .	2500	1995	1985	10
La Chapelle de Guinchay. . . . .	3037	1890	1747	126

	inscrits	votants	« oui »	« non »
Canton de Matour.....	2322	1924	1915	7
— Lugny.....	3961	3173	3123	45
— Tournus.....	5230	3787	3729	42
— Mâcon-ville Nord.	1541	846	745	81
— — Sud..	1551	845	712	102

Mais le véritable décret d'amnistie sera promulgué seulement au *Journal Officiel* du 17 août 1859.

Le 28 février 1869, le nom de Lamartine avait été effacé du livre de la vie pour s'inscrire sur celui de l'immortalité. Le poète ne s'était montré que rarement à Paris depuis 1849, et vieillissait dans une profonde détresse. Il souffrait. Le *Journal de Saône-et-Loire* du 3 décembre 1851 le disait affligé déjà d'inflammation articulaire depuis quarante-cinq jours, avec fièvre quarte. Il abandonnait la direction politique du journal *Le Pays*. Et dire que certains le prétendaient proposé pour commander l'armée de la démagogie ! Il n'eut guère d'autre contact avec son triomphateur à la Présidence de la République qu'à propos de la rente viagère de 5 % sur un capital de 500.000 francs exigible à son décès, que le Corps Législatif lui avait accordée le 15 avril 1867, et que d'aucuns lui reprochèrent d'accepter. Le Sénat en avait déjà discuté en 1862. Le 22 janvier, ouvrant la première séance de la Commission chargée de coordonner la législation sur la propriété littéraire et artistique, le ministre d'État Walewski avait rendu hommage à plusieurs opinions éminentes, dont celle de Lamartine, sur cette question : « Je demande cinquante ans pour les droits de l'intelligence, parce que je sens que le moment n'est pas encore venu de lui en accorder davantage; mais le jour où vous proclamerez la perpétuité de la propriété littéraire, vous aurez émancipé la pensée humaine. »

G. REUCHSEL,  
*Membre titulaire.*